

Bruxelles, le 14.05.2025, 18:15 CET

Compte-rendu de l'assemblée générale ordinaire du 14.05.2025

L'assemblée générale ordinaire concernant l'exercice 2024, présidée par Monsieur Jacques van Rijckevorsel, a eu lieu le 14.05.2025 à 15h30.

Lors de cette assemblée, le nombre d'actions Cofinimmo présentes et représentées était de 15.798.858 actions, soit 41,49 % du nombre total d'actions.

Toutes les propositions à l'ordre du jour ont été traitées et approuvées. Le détail desdites propositions, ainsi que le procès-verbal de l'assemblée seront disponibles très prochainement sur le site internet de la société <https://www.cofinimmo.com/investisseurs/information-actionnaire/assemblees-generales/>.

1. Approbation des comptes

L'assemblée générale ordinaire a approuvé les comptes annuels sociaux de Cofinimmo clos au 31.12.2024, en ce compris l'affectation du résultat.

L'assemblée générale ordinaire a accepté la proposition d'attribuer un dividende de 6,20 EUR brut (4,34 EUR net) par action aux actionnaires (coupon n° 40). Il est précisé que les 18.298 actions propres détenues par la société ne donnent droit à l'attribution d'aucun dividende à la société elle-même.

L'agenda de l'actionnaire se présente comme suit :

Date de détachement de coupon (Ex date) ¹	19.05.2025
Date d'arrêté (Record date) ²	20.05.2025
Date de paiement en numéraire	à partir du 22.05.2025
Service financier	ABN Amro (agent payeur principal) ou toute autre institution financière
Coupon	N°40

¹ Date à partir de laquelle la négociation en bourse s'effectue sans droit au versement de dividende à venir

² Date à laquelle les positions sont arrêtées afin d'identifier les actionnaires ayant droit au dividende

Bruxelles, le 14.05.2025, 18:15 CET

Affectation du résultat (x 1.000 EUR)

A. RÉSULTAT NET	66.795
B. TRANSFERT DE/AUX RÉSERVES	169.654
1. Transfert à/de la réserve du solde (positif ou négatif) des variations de juste valeur des biens immobiliers (-/+)	130.278
<i>Exercice comptable</i>	<i>130.278</i>
<i>Exercices antérieurs</i>	<i>0</i>
2. Transfert à la réserve des frais et droits de mutation estimés intervenant lors de l'aliénation hypothétique des immeubles de placement	0
3. Transfert à la réserve du solde des variations de juste valeur des instruments de couverture autorisés auxquels la comptabilité de couverture telle que définie en IFRS est appliquée (-)	0
<i>Exercice comptable</i>	<i>0</i>
<i>Exercices antérieurs</i>	<i>0</i>
4. Transfert de la réserve du solde des variations de juste valeur des instruments de couverture autorisés auxquels la comptabilité de couverture telle que définie en IFRS est appliquée (+)	0
<i>Exercice comptable</i>	<i>0</i>
<i>Exercices antérieurs</i>	<i>0</i>
5. Transfert à la réserve du solde des variations de juste valeur des instruments de couverture autorisés auxquels la comptabilité de couverture telle que définie en IFRS n'est pas appliquée (-)	
<i>Exercice comptable</i>	
<i>Exercices antérieurs</i>	
6. Transfert de la réserve du solde des variations de juste valeur des instruments de couverture autorisés auxquels la comptabilité de couverture telle que définie en IFRS n'est pas appliquée (+)	19.621
<i>Exercice comptable</i>	<i>19.621</i>
<i>Exercices antérieurs</i>	<i>0</i>
7. Transfert à/de la réserve du solde des écarts de conversion sur actifs et passifs monétaires (-/+)	
8. Transfert à/de la réserve des latences fiscales afférentes à des biens immobiliers sis à l'étranger (-/+)	
9. Transfert à/de la réserve des dividendes reçus destinés au remboursement des dettes financières (-/+)	
10. Transfert aux/des autres réserves (-/+)	-154
11. Transfert au/du résultat reporté des exercices antérieurs (-/+)	19.909
C. RÉMUNÉRATION DU CAPITAL	-135.607
Rémunération du capital prévue à l'article 13, § 1 ^{er} , alinéa 1 ^{er} de l'Arrêté royal du 13.07.2014	-135.607
D. RÉMUNÉRATION DU CAPITAL AU TITRE DE L'EXERCICE - AUTRE QUE C.	-100.842
Dividendes	-100.476
Plan de participation	-366
E. RÉSULTAT À REPORTER	178.311

Bruxelles, le 14.05.2025, 18:15 CET

2. Approbation du rapport de rémunération

L'assemblée générale ordinaire a approuvé, par vote distinct, le rapport de rémunération pour l'exercice social clos au 31.12.2024.

3. Nomination d'un administrateur non-exécutif

L'assemblée générale a nommé Madame Ann Caluwaerts, avec effet immédiat, en qualité d'administrateur indépendant conformément à l'article 7:87 du Code des sociétés et des associations et à la disposition 3.5 du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2029.

Ann Caluwaerts (née en 1966, de nationalité belge) est titulaire d'un diplôme d'ingénieur civil en électronique de la Katholieke Universiteit Leuven (Magna Cum Laude) et a suivi des cours additionnels à l'INSEAD, Columbia Business School, London Business School, Vlerick et Guberna. Grâce à plus de 35 ans d'expérience dans des fonctions opérationnelles, stratégiques et de direction au sein de grandes entreprises cotées en bourse, elle apportera une contribution significative aux décisions stratégiques du conseil d'administration. Depuis 2023, Ann Caluwaerts est membre du conseil d'administration de Bpost group. Elle y est également membre du comité stratégique et du comité de nomination et de rémunération. Depuis 2016, elle est membre du conseil d'administration de l'IMEC (Interuniversity Microelectronics Centre). Auparavant, Ann Caluwaerts a travaillé durant près de 14 ans chez Telenet, comme membre du comité exécutif en occupant notamment les fonctions de Chief Corporate Affairs et Chief Corporate Development. Dans cette dernière fonction, elle était responsable des nouvelles activités (innovation), des ressources humaines, des affaires juridiques et réglementaires, de la transformation et de la communication d'entreprise. Elle a également travaillé 17 ans chez BT Group (anciennement British Telecom), dont 10 ans dans un rôle international, où elle a notamment dirigé le marketing, la stratégie et la transformation. Elle a débuté sa carrière chez L&H (Lernout & Hauspie) en tant que développeuse de logiciels et product manager.

4. Remerciements à trois administrateurs en fin de mandat

Cofinimmo tient également à adresser ses plus chaleureux remerciements à Jacques van Rijckevorsel, à Françoise Roels et à Inès Archer-Toper pour leur apport et leur vision dans le cadre de la stratégie du groupe tout au long de leur mandat.

5. Autres propositions à l'ordre du jour

Les autres propositions à l'ordre du jour ont également été approuvées par l'assemblée générale ordinaire.

Bruxelles, le 14.05.2025, 18:15 CET

Pour tout renseignement :

Philippe Etienne
Head of External Communication
Tél. : +32 2 373 60 32
petienne@cofinimmo.be

Lynn Nachtergaele
Head of Investor Relations
Tél. : +32 2 777 14 08
lnachtergaele@cofinimmo.be

À propos de Cofinimmo :

Depuis plus de 40 ans, Cofinimmo investit, développe et gère des immeubles de location. La société possède un patrimoine implanté en Belgique, en France, aux Pays-Bas, en Allemagne, en Espagne, en Finlande, en Irlande, en Italie et au Royaume-Uni, d'une valeur d'environ 6,0 milliards EUR. Attentive aux évolutions sociétales, Cofinimmo a pour mission de mettre à disposition des espaces de soins, de vie et de travail de haute qualité pour ses partenaires-locataires au bénéfice direct des occupants. *'Caring, Living and Working – Together in Real Estate'* est l'expression de cette mission. Forte de son expertise, Cofinimmo a bâti un portefeuille d'immobilier de santé d'environ 4,6 milliards EUR faisant référence en Europe.

Société indépendante appliquant les normes les plus strictes en matière de gouvernance d'entreprise et de durabilité, Cofinimmo offre des services à ses locataires et gère son patrimoine à travers une équipe d'environ 150 personnes à Bruxelles, Paris, Breda, Francfort et Madrid.

Cofinimmo est cotée sur Euronext Brussels (BEL20) et bénéficie du statut de REIT en Belgique (SIR), en France (SIIC) et en Espagne (SOCIMI). Ses activités sont contrôlées par l'Autorité des Services et des Marchés Financiers (FSMA), le régulateur belge.



www.cofinimmo.com

Suivez-nous sur :

